

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté – Egalité – Fraternité 7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027 94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex

N°22/DST/197

ARRÊTÉ DU MAIRE AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ENSEIGNE COTÉ WOK

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté municipal du 15 novembre 1995, portant règlement de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur la Commune de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU la demande N°2022-08-01 du 9 août 2022 de Madame DONG Xiuqin, de modification d'enseigne « COTÉ WOK », pour un bâtiment situé 18, Avenue de la Convention 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU les pièces du dossier ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La modification du dispositif d'enseigne « COTÉ WOK », telle que détaillée dans le dossier susvisé est approuvée.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, d'autre part sera adressée à :

- Madame DONG, pour notification

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de légalité ;

et à Madame la Directrice Générale des Services municipaux, pour exécution en ce qui la concerne ;

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 16 août 202

enis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 1 9 AVVI 2022 Pour le Maire par délégation,

Et de la publication le 1 9 AOUT 2022 la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Pour le Maire et par délégation : La Directrice Générale des Services,

Mathalie BOURGEOIS